



Il a cédé

Le premier ministre Lévésque a fini par céder aux pressions de son entourage, et à celles de M. Guy Poliquin, directeur de la maison du Québec à New York: il portera un tuxedo (tout) devant l'Economic Club de la métropole américaine. On le voit, vendredi, dans une mercerie, pour y choisir son habit de "pingouin".

Lévésque va à New York ni en mendiant, ni en provocateur

MONTREAL (UPI) — Le premier ministre René Lévésque a déclaré hier qu'il ne va pas à New York "en mendiant" mais pour expliquer aux hommes d'affaires américains la politique économique qu'il préconise alors qu'il cherche à rendre le Québec indépendant du Canada.

Le gouvernement péquiste de Lévésque a pris le pouvoir le 15 novembre avec l'engagement de mener la province, dont l'économie est malade, à la prospérité et à l'indépendance face à la confédération canadienne.

Lévésque a déclaré qu'il n'évitera pas le thème controversé du

séparatisme pendant sa visite de trois jours à New York, qui commence aujourd'hui ou lors de son discours aux principaux hommes d'affaires américains, à l'Economic Club, demain.

"Je ne tenterai pas de cacher quoi que ce soit. Nous n'y allons certainement pas en mendiants ni en provocateurs" a dit l'ancien journaliste de 54 ans lors d'une interview à la radio en fin de semaine.

"Moi, ainsi que toute la délégation du gouvernement, allons à New York comme représentants du Québec, et non du Canada. Le thème de la discussion est "un bon voisin en

mouvement" et c'est exactement ainsi que je vois la présentation."

Lévésque a dit réaliser que les 1.500 hommes d'affaires et banquiers attendus à son discours sont déjà au courant de ses projets d'indépendance pour le Québec.

Il a ajouté qu'il croit que les investisseurs américains sont davantage inquiets par l'échéancier de son gouvernement.

"Je pense que qui que ce soit qui a une tête sur les épaules — et je pense que les investisseurs particulièrement — se prépare déjà à l'éventualité d'un Québec indépendant. Et cela ne leur donne pas de

troubles nerveux", a-t-il dit. "Mais ils voudraient savoir quand, de manière à savoir sur quel pied danser."

Il a déclaré qu'il allait expliquer à l'assistance influente que "nous préparons les premières étapes pour tenter d'établir une honnête préparation pour un référendum et que nous ne sommes pas rendus plus loin que ça après deux mois".

Il a ajouté qu'il n'est pas très inquiet du fait que son discours s'adressera à des financiers américains. "Les investisseurs américains sont bien mieux préparés à une éventuelle indépendance que n'importe qui d'autre."

Le PQ a commencé la rédaction du projet de loi sur le référendum

MONTREAL (PC) — Le premier ministre René Lévésque a déclaré samedi que son parti avait commencé la rédaction d'un projet de loi sur le référendum relatif à l'indépendance.

Il a ajouté que le référendum

sera tenu dans "le contexte le plus équitable possible" et que ce sera à l'intérieur du mandat de cinq ans que les Québécois confieront à son parti le 15 novembre dernier.

M. Lévésque a parlé ainsi dans une interview à CJAD, station de

radio montréalaise de langue anglaise.

"Il faut qu'il y ait des règles de jeu équitables quand il est question d'un référendum sur une question capitale comme celle-ci, a-t-il dit. "Ce ne sera pas une élection. Il

aura une question capitale. Tous les électeurs ont le droit d'y répondre dans les meilleures conditions possibles. Il faudra être aussi équitable pour ceux qui voudront répondre non que pour ceux qui voudront répondre oui."

Payeur a l'intention de terminer son mandat

par Nancy ROSS

Tout surpris d'apprendre qu'un journal montréalais titrait hier qu'il "sauterait" et déclarait qu'il serait vraisemblablement le premier à devoir céder sa place à un autre dans le parti, M. Ben Payeur, président du Parti libéral du Québec, a affirmé au SOLEIL qu'il ne se sent pas menacé.

"Je me considère élu jusqu'au prochain congrès, qui devrait avoir lieu l'automne prochain, et je compte bien finir mon mandat", a-t-il ajouté.

Interrogé au sujet des approches qui auraient été faites auprès de Mlle Lise Bacon pour qu'elle reprenne la place de président du PLQ

qu'elle a occupée de 1970 à 1973, M. Payeur a dit n'en avoir pas entendu parler non plus.

Division

Cependant, il est bien conscient des problèmes auxquels fait face le PLQ. "Il est évident qu'il y a deux lignes de pensée: ceux qui vou-

draient un congrès au leadership maintenant et ceux pour qui ça ne presse pas et qui veulent redéfinir notre corridor idéologique". A ce dernier niveau, M. Payeur souligne qu'il y a un sérieux travail à faire au niveau de l'option fondamentale vis-à-vis le fédéralisme.

La position du président du

PLQ face aux deux options qui s'affrontent est très claire. Selon lui, "une course au leadership implique énormément d'énergie et il y a des choses plus fondamentales actuellement que de s'embarquer dans une course à la chefferie et de "ferrailler" avec X nombre de candidats.

Il estime qu'une telle course pourrait avoir lieu au début de 1978, dépendant de la conjoncture économique. Pour l'instant, il fait confiance à M. Gérard-D. Lévésque, qui a vingt ans d'expérience politique, pour assumer la direction du parti par intérim jusqu'à l'élection d'un nouveau chef.

"Je ne voudrais pas qu'on se ramasse à la remorque de n'importe qui", déclare M. Payeur, en soulignant que personne n'a encore eu le temps de se manifester de façon tangible depuis les dernières élections provinciales.

La priorité, selon lui, est de privilégier l'aile parlementaire.

Son rôle

Actuellement, M. Ben Payeur fait une nouvelle tournée de la province pour vérifier diverses commissions parlementaires et s'occuper des problèmes de financement et de recrutement.

En ce qui a trait au finan-

cement, le problème sera sans doute soulevé lors du conseil général prévu pour la fin du mois de février car cela implique des changements de règlements.

M. Payeur, qui considère le président du parti comme le représentant de l'aile militante face à l'aile parlementaire, juge que son travail prend une dimension plus

importante actuellement, étant donné tout le travail qu'il y a à faire au sein du parti, à la suite des élections et à la défaite de son parti.

Par contre, "il est plus facile de faire part aux députés des pressions et des recommandations des militants, parce qu'ils sont moins occupés", ajoute-t-il.

Cournoyer veut un congrès de chefferie d'ici 6 mois

MONTREAL (PC) — Dans le processus du choix du nouveau chef du Parti libéral du Québec, M. Jean Cournoyer est d'opinion que les congrès de leadership et d'orientation sont indissociables et que la démarche devrait être étalée sur une période de six mois.

Au cours d'une entrevue au Devoir, M. Cournoyer faisait valoir que le Parti libéral du Québec, décapité, risque de ne pas trouver la place qui lui revient lorsque viendront les grands débats constitutionnels. A cet égard, M. Cournoyer craint que les libéraux fédéraux supplantent les libéraux provinciaux et s'imposent par défaut comme seuls porte-étendards du fédéralisme et de la pensée libérale au Québec.

Dans cette perspective et considérant la rapidité avec laquelle les nouveaux concepts sont véhiculés, M. Cournoyer trouve urgent que la direction du parti déclenche dans les meilleurs délais le processus de choix du nouveau chef. Il demande que le congrès se tienne avant la fin de l'année.

Quant aux qualités du futur leader du PLQ, M. Cournoyer ne juge pas absolument indispensable qu'il vienne des rangs du parti, dans la mesure où il répondra à l'image que s'en font les militants libéraux et les Québécois. Pour sa part, il n'hésiterait pas à se rallier à la candidature d'un homme de valeur comme M. Claude Castonguay, d'abord parce qu'il "inspire confiance" et aussi parce que l'ex-ministre des Affaires sociales a eu la sagesse de contenir sa pensée constitutionnelle à l'intérieur de limites acceptables.

Le PQ

Pour sa part, M. Cournoyer retient certaines leçons de la défaite de son parti et de la victoire du PQ. Il réalise aujourd'hui tout le tort que son parti s'est fait avec des

slogans creux et incompris comme le "fédéralisme rentable" pendant que le PQ a su "donner le goût du Québec". La force du PQ, selon M. Cournoyer, c'est d'avoir su être suffisamment populiste pour rendre accessible à l'électorat cette "longue démarche intellectuelle".

A l'instar de la plupart de ses collègues, M. Cournoyer avait exprimé son désaccord lorsque le premier ministre, à l'occasion de la réunion spéciale du cabinet à Sherbrooke, avait dévoilé ses intentions de déclencher des élections. Aujourd'hui, il se demande si M. Bourassa avait vraiment le choix, considérant les sombres prédictions économiques pour 1977 et aussi le fait que tous les analystes politiques et même les adversaires prédisaient la retour au pouvoir des libéraux.

En réalisant que son lea-

dership était dangereusement contesté et d'autre part harcelé par des libéraux fédéraux qui ne souhaitaient que sa perte, M. Bourassa aurait-il décidé que des élections étaient la seule façon de s'amputer des membres atteints du virus? C'est une explication que M. Cournoyer rejette parce qu'il connaît

ISOLATION de CAMIONS

SAMIV LYÉE
 907, BOUL. ROCHETTE BEAUPORT
 663-6021

COURS DE LECTURE RAPIDE

Hiver 8 semaines
 1 soir/sem. Coll. des débutants
PRIX ETUDIANT
 Garantie - Certificat
 Efficacité

Centre de lecture rapide

Renseignements, inscriptions:
872-8427

Permis cult. pers. MEQ389525

HAUTE FOURRURE
 RAFFINÉE, SOBRE
 ET ELEGANTE

Jeanne Laroy

MAIL ST-ROCH, QUÉBEC
 461 est, rue Saint-Joseph
 529-5756

On a omis d'inscrire dans l'annuaire le numéro de téléphone d'affaires ci-dessous. Vous êtes priés d'en prendre note.

LÉOPOLD DÉSAY, C.L.U.
 COURTIER D'ASSURANCE-VIE
 RENTES DE RETRAITE ENREGISTRÉES

Bureau: 529-8865
 Résidence: 527-5133

André Dorion, o.d.

OPTOMETRISTE

EXAMEN DE LA VUE • LUNETTES • VERRES

870 EST, RUE ST-JOSEPH - TEL.: 529-9642
 En dehors du Mail,
 à 75 pieds de l'extrémité est du Mail.

VERRES DE CONTACT

Centre d'Application
 de Lentille Corneenne
 350 est. boul. Charest, Qué.
 suite 202 - 529-3694

PLANTARYNA

Le vrai spécialiste de la plante
 d'intérieur naturelle à Québec

VENTE AVANT INVENTAIRE

Toutes les plantes
 en magasin **MOINS 20%**

Tous les accessoires
 en magasin **MOINS 10%**

DERNIERE SEMAINE

630, rue St-Jean, Québec 529-3064

Pensée

Je veux dominer les circonstances au lieu de me laisser dominer par elles.

Paroles d'Yvon Beaulieu

Le comité des relations humaines
 de Giguère Automobiles.

LA TYROLIENNE

vous aime et pense toujours à vous!

Nous aurons prochainement trois nouvelles fondues à notre menu et d'autres surprises.

Nous avons aussi le lunch d'affaires, du lundi au vendredi à la "Soupière". Des soupes et des fondues à volonté pour

\$3.95

Tél.: 651-6905



lévis la banlieue de québec

le québec métropolitain

dans nos régions



Garderie

Les Rimouskois ont maintenant leur garderie. Elle a accueilli ses premiers enfants le 17 janvier dernier. La Garderie du Bas-du-Fluve Inc, située au 61, rue Sainte-Marie, a reçu une subvention de \$8,000 du ministère des Affaires sociales et une autre de \$2,000 du conseil de ville de Rimouski. Elle est ouverte cinq jours par semaine, du lundi au vendredi, de 7.30 heures am à 18 heures pm. Les prix sont de \$4.50 par jour et \$2.50 par demi-journée.

La Côte-Nord

Le spectaculaire accident ferroviaire survenu sur les terrains de la compagnie minière Iron Ore du Canada, à Sept-Îles, la semaine dernière, est attribuable à une erreur humaine, ont conclu les enquêteurs. Deux locomotives et un wagon de queue ont été lourdement endommagés, de même que neuf wagons de minerai, dont un est une perte totale. Un train de 212 wagons provenant de Labrador City a heurté un autre train de 196 wagons qui se trouvait au déversoir; des dommages s'évaluent à \$506,000. Personne n'a subi de blessure dans l'accident. La voie ferrée est maintenant libre et les opérations normales ont repris.

La Côte-du-Sud

Quand se succèdent presque sans répit tempêtes et poudreries, la protection la meilleure et la moins dispendieuse contre la neige qui menace de tout ensevelir reste encore celle... d'un bon rempart de neige! C'est la solution qui a été adoptée par La Pocatière. Tout au long de la 1ère rue qui longe la limite ouest de la ville, les bélières mécaniques de l'entrepreneur Réal Dubé sont entrés en action. Une haute muraille, peut-être moins sophistiquée que l'imposant édifice protégeant la ville de Fermont des vents du nord, coupe maintenant à perpétuelle poudrière qui n'en finissait pas d'embourber les rues de La Pocatière.

La Rive-Sud

Le "Carnaval Camarade" de Saint-David, juste en face de Québec et de Sainte-Foy, revient pour la troisième année consécutive, sans prétention mais avec une chaleur qui caractérise les gens de la Rive-Sud. Les festivités ont débuté hier par un déjeuner québécois, qui a été servi dans l'ancien local de l'industrie Auto-Ski. Le concours de monuments de glace est déjà commencé, nous annonçons le publicitaire Serge Gignac. D'autres manifestations populaires seront un cocktail-bénéfice, le 28, la parade et le couronnement le 28, le souper du carnaval, le 29 et plusieurs compétitions sportives le 30 janvier.

L'Amiante

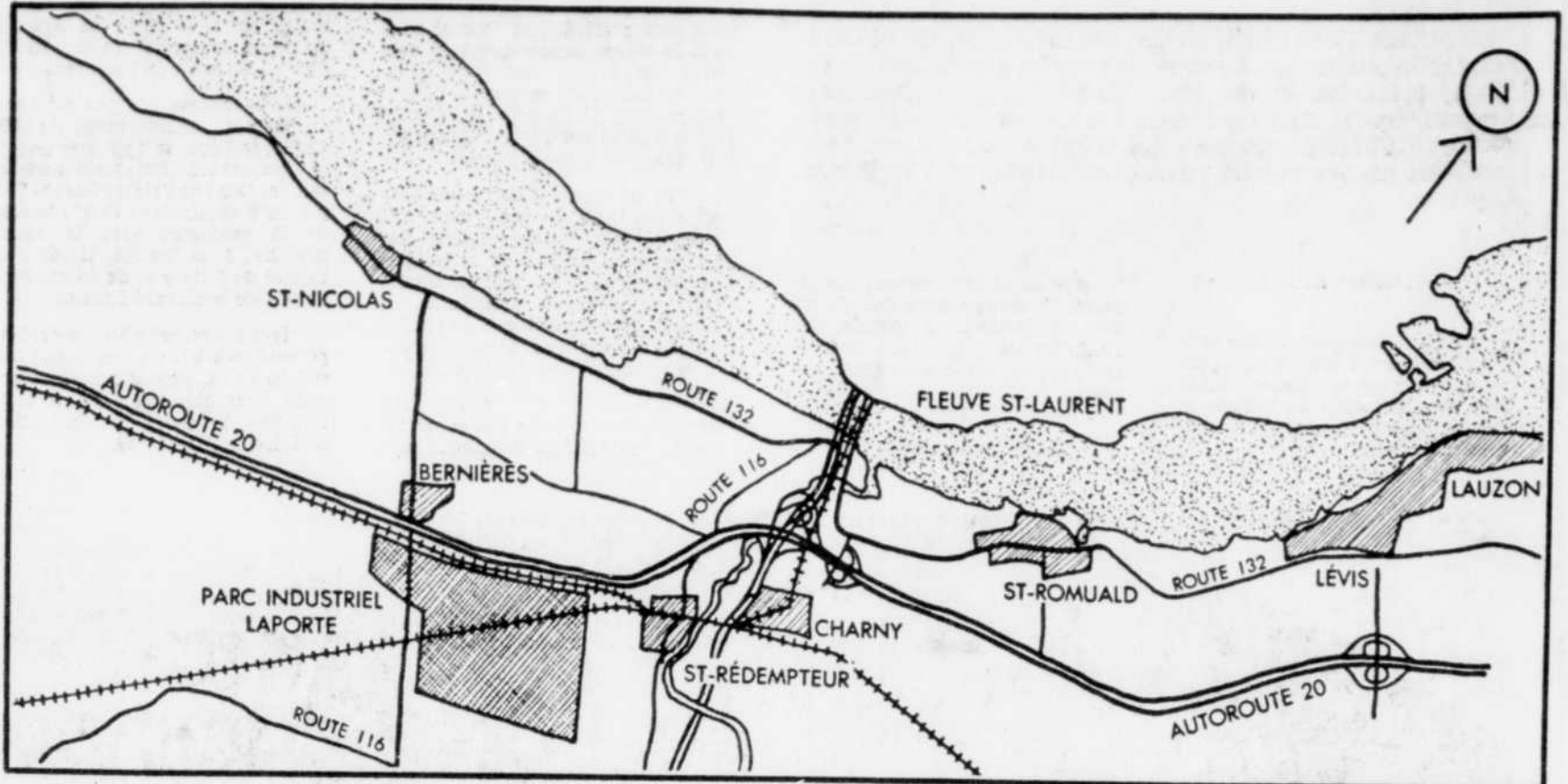
Trois entreprises de confection de vêtements dans le comté de Frontenac ont obtenu en 1976, 20 contrats d'une valeur de \$1,707,391 du gouvernement fédéral pour le compte du ministère de la Défense nationale. Il s'agit de Frontenac Overall, de La Guadeloupe (\$795,432), de Federal Pants de Saint-Evariste (\$748,757), et de Chemise Perfection, de Courcelles (\$163,202). Selon le député du comté, M. Léopold Corribeau, les petites et moyennes entreprises de la région auraient avantage à répondre aux appels d'offres du ministère des Approvisionnements et Services.

Charlevoix

La municipalité de Rivière-Malbaie a adopté ses prévisions budgétaires 1977 pour une somme de \$352,800. La taxe demeurera inchangée à \$0.90 du \$100 d'évaluation. Les taxes de service ne sont pas haussées sauf en ce qui concerne celle de la cueillette des ordures ménagères qui passe de \$20 à \$25 ce qui est encore inférieur au coût réel évalué à \$27 par foyer. L'évaluation impossible de Rivière-Malbaie est de \$7,600,000.

Portneuf

Une journée "école-industrie" se tiendra mercredi à la polyvalente de la régionale Tardivel, à Donnacona. Sous la responsabilité du secteur de la formation professionnelle, dont le coordonnateur est M. Benoit Vézina, une telle journée a pour but de permettre un échange entre le milieu scolaire et le monde du travail. Il y aura visite des élèves en période de formation dans leur atelier respectif et rencontre avec les professionnels de l'enseignement. Il y aura également échange sur la formation donnée et les stages des élèves finissants en milieu de travail.



Le nombre d'industries a doublé sur la Rive-Sud en l'espace de dix ans

NDLR — Aujourd'hui, LE SOLEIL révèle un dossier sur l'industrie de la rive-sud. Notre bureau de la rédaction à Lévis a préparé ce texte à l'aide d'une étude que vient d'effectuer M. André Guay, chercheur, domicilié à Lauzon.

par Gilles PEPIN
du bureau du Soleil

LEVIS — La Rive-Sud de Québec précède de plus en plus sa vocation industrielle. En l'espace de seulement dix ans, le nombre d'industries a doublé sur un territoire d'à peine 20 milles de longueur par cinq milles de largeur.

De Lauzon jusqu'à Saint-Nicolas, sur le bord du fleuve, en ajoutant les localités de Saint-Louis-de-Pintendre, Charny, Saint-Jean-Chrysostome et Bernières, on y trouve 193 entreprises industrielles, qui emploient au total 7,578 personnes.

Ces chiffres sont contenus dans une étude effectuée pour LE SOLEIL par M. André Guay, chercheur domicilié à Lauzon.

La Rive-Sud, a constaté M. Guay, est donc beaucoup plus qu'une banlieue de Québec: c'est le territoire qui a peut-être le meilleur avenir industriel dans la région métropolitaine de Québec, en raison notamment des disponibilités de main-d'oeuvre, de l'espace et de l'accès facile aux voies de communication.

Les recherches effectuées par M. Guay concernent exclusivement le secteur industriel. Ce qui ajoute à l'immense potentiel de la Rive-Sud dans le domaine commercial et ce qui n'enlève rien non plus au caractère domiciliaire, qui y prend, lui aussi, de plus en plus d'ampleur.

Une structure

Trois commissions industrielles ouvrent maintenant sur ce territoire, où se développent trois parcs indus-

triels distincts, à Lauzon, à Saint-Romuald et à Bernières.

La promotion industrielle est désormais assurée et ces organismes sont certes responsables de l'essor remarquable que connaît cette région sud de l'agglomération de Québec depuis quelque temps.

A l'est du comté de Lévis, la Commission industrielle Pointe-Lévy regroupe, depuis moins de deux ans, les municipalités de Lauzon, Lévis, Saint-David, Saint-Louis-de-Pintendre et Saint-Joseph de Lévis. Dans une brochure de propagande que cette commission s'apprete à publier, le commissaire, M. Bertrand Crête, met justement

l'emphasis sur les disponibilités en espaces industriels, "considérés comme les meilleurs de la région métropolitaine de Québec pour l'industrie lourde". On y fait état de la capacité portante du sol, particulièrement favorable.

A l'autre extrémité du territoire, la Commission industrielle Laporte a exactement deux ans d'existence et regroupe les municipalités de Saint-Rédempteur, Bernières, Saint-Nicolas et Saint-Etienne. M. Roger Noël, commissaire industriel, vient de révéler que cinq projets sont étudiés pour le printemps prochain et s'ajouteront à la douzaine d'entreprises déjà établies dans le parc industriel Laporte en bordure de l'autoroute 20. L'usine très moderne des Constructions Latendresse y emploie à elle seule plus de 200 personnes.

Au centre, précisément à Saint-Romuald, oeuvre le doyen des orga-

nismes de promotion industrielle sur la Rive-Sud. Le Syndicat industriel de Saint-Romuald a déjà 31 ans d'existence. Regroupant pas moins de 1,000 membres, ce syndicat coopératif public à chaque année un bilan fort impressionnant sur l'exploitation de son propre parc industriel. L'action de cet organisme a favorisé jusqu'à maintenant l'implantation de 70 industries et la création de près de 4,000 emplois.

Le dernier quart de siècle et plus particulièrement les 5 ou 6 dernières années ont marqué un essor économique de grande importance sur la Rive-Sud. On y a alors assisté à une véritable diversification dans l'industrie manufacturière, bien que Davie Shipbuilding soit demeuré le plus gros employeur.

Depuis 1969, le ministère fédéral de l'Expansion économique régionale a octroyé des subventions totalisant \$4.8 millions pour la réalisation de 58 projets, qui ont nécessité des investissements de l'ordre de \$18.1 millions et qui ont créé 2,200 emplois.

En glanant un peu partout des statistiques, notamment auprès des divers organismes intéressés à la promotion industrielle, ainsi que dans les municipalités non représentées dans les commissions industrielles, comme celles de Charny et de Saint-Jean-Chrysostome, M. Guay est parvenu à faire une intéressante compilation, qui donne tout à fait le tableau de l'industrie de transformation sur le territoire sud de Québec.

SECTEUR SECONDAIRE (industrie de transformation) Rive-Sud de Québec (de Lauzon à Saint-Nicolas)

Groupes d'entreprises:	No d'employés	No d'entreprises
Construction navale	2,650	4
Aliments et boissons	803	23
Construction	803	50
Matériaux de construction	751	19
Pétrole	250	1
Meubles, portes, fenêtres	372	19
Machinerie	371	20
Bois	343	9
Textile et vêtement	305	4
Valises	168	2
Imprimerie et journaux	160	14
Matériaux non métalliques	50	1
Cosmétiques et produits pharmaceutiques	51	4
Divers	442	23
TOTAL	7,578	193

Le Fonds M du Trust Royal: nouvelle option "magot-maison".

Vous connaissez déjà le Régime enregistré d'épargne-logement du Trust Royal qui vous permet de placer jusqu'à \$1000. par année dans un compte d'épargne garanti... le tout déductible de votre revenu imposable. Or voici qu'une nouvelle option ajoutée au Régime vous permet d'investir cette même somme dans le Fonds M du Trust Royal. C'est un fonds composé de premières hypothèques à rendement maximal.

C'est nouveau. Et c'est un excellent moyen d'accumuler un joli magot pour acheter la maison de vos rêves.

Régimes enregistrés d'épargne-logement

Trust Royal

1120, Chemin St-Louis, Sillery, 681-7241 Lun.-Ven. 8.45 a.m. - 4.45 p.m.
Centre d'Achats Place Laurier, Ste-Foy, 658-1013 Lun.-Mer. 9.00 a.m. - 5.00 p.m.
et Jeu.-Ven. 9.00 a.m. - 9.00 p.m.
1874, d'Estimauville, Québec, 667-7318 Samedi 9.00 a.m. - 5.00 p.m.
Autres bureaux à Montréal, Trois-Rivières, Sherbrooke et Jonquière.

Le Régime enregistré d'épargne-logement "option Fonds M" est vendu exclusivement par l'intermédiaire du prospectus. Faites-en la demande.

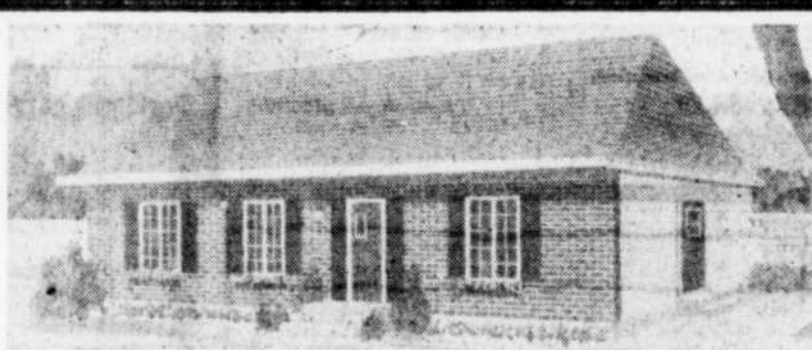
Cherchez-vous...

Une maison bien construite et bien pensée? Vous serez enchanté comme bien d'autres. Une visite s'impose.

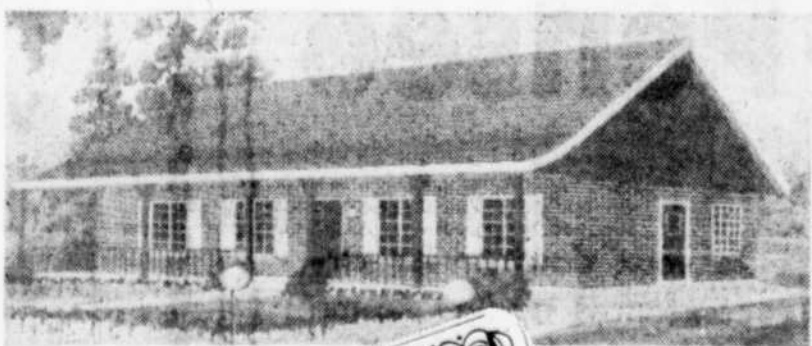
- Armoires de cuisine en chêne ou en pin • Portes intérieures loupes • Moulures coloniales • Porte-patio • Accessoires de salle de bains en couleur • Couvre-plancher incluant tuiles céramiques • Fixtures électriques incluant hotte de cuisinière • Fondations en ciment coulé, 10" d'épaisseur • Soliveaux de plancher: 2" x 10" • Contre-plaqué de plancher: 3/4" canadien, embouveté et vissé • Plancher isolant 7/16" d'épaisseur au plafond, en plus de laine 6" - 5-20 • Vitrage Thermo avant et arrière • Galerie de 5 pi. (La Canadienne) • Revêtement de Masonite garanti 25 ans.

ENEZ VOIR VOUS-MÊME!

• Chez BatiTec, les patrons sont sur place parce que notre avenir est entre vos mains, et nous serons là pour que vous en preniez bien soin.
• Ouvertes aux visiteurs du lundi au vendredi, de 9h à 5h. Le samedi de 9h à 12h, et dimanche, de 11h à 3h.



"Le Campagnard"



"La Canadienne"

batiTec

2122, boul. Hamel - 687-2553
(angle du Vallon)

CERTIFICAT DE GARANTIE de BATEC
BatiTec émettra à tous ses clients un certificat de garantie dûment signé par un représentant de la compagnie.

NOUS CONSTRUISONS SELON LES NORMES:



Qui sont les sous-ministres? Pierre Goyette, "financier décontracté"

La période électorale étant maintenant passée, LE SOLEIL reprend la publication d'entrevues avec les grands commis de l'Etat québécois. Après MM. Pierre Martin (Education), Jacques Brunet (Affaires sociales) et Claude Rouleau (Transports), LE SOLEIL présente aujourd'hui le sous-ministre d'un ministère un peu spécial, celui des Finances, soit M. Pierre Goyette.

par Gilbert ATHOT

Même si plusieurs de ses activités l'amènent à faire, en quelque sorte, beaucoup de relations publiques avec le monde de la finance, Pierre Goyette tranche relativement avec ce milieu.

Agé de 46 ans, cheveux grisonnants, le sous-ministre des Finances du Québec ne semble pas s'habiller de façon aussi austère que ceux qu'il fréquente régulièrement.

L'habit foncé et rayé ne semble

pas son préféré. Les journalistes qui le voient depuis quelques années ont surtout remarqué qu'il portait des habits neutres ou pâles. Néanmoins, il ne cherche pas à jouer à la vedette. Il est simple et sincère.

Par ailleurs, s'il doit travailler, pour un tiers de son temps, en anglais, parce que la langue de Shakespeare est l'outil privilégié de conversation des milieux financiers canadiens et américains, il accepte difficilement que des institutions financières francophones communiquent avec lui en anglais.

"Il y a des fois que ça m'horripile un peu quand je reçois des affaires de langue an-

glaise en provenance de France, mais ça n'arrive pas trop souvent", dira-t-il en riant de bon cœur.

Cette phrase n'a pas été sans rappeler au représentant du SOLEIL que l'épouse de Pierre Goyette, Lise, arborait fièrement le macaron des Gens de l'air du Québec ("Il y a du français dans l'air") le soir de la rencontre avec le sous-ministre, à sa maison située aux limites de Sillery et de Sainte-Foy, au sud du boulevard Laurier.

Très active, cette femme participe beaucoup à la vie scolaire de son milieu et ce, depuis plusieurs années. Présentement, elle est commissaire d'école à la commission scolaire de Sainte-Foy.

Les Goyette ont cinq enfants, trois filles et deux garçons, dont l'âge varie entre 12 ans (le plus jeune) et 22 ans (la plus âgée). Quatre sont encore aux études, tous à l'école publique, un principe dans la famille. La plus vieille a décidé de goûter au marché du travail à sa sortie du CEGEP avant de se fixer définitivement sur la poursuite ou non de ses études au niveau universitaire.

Occupé, Pierre Goyette l'est évidemment beaucoup. Il passe notamment 40 pour cent de son temps à l'extérieur de son bureau de Québec. Il doit se rendre à Montréal assez fréquemment, puisqu'il est membre des conseils d'administration de la Régie des installations olympiques, de Place Desjardins, de la Caisse de dépôt et de placement. Il est aussi membre de la Commission administrative des régimes de retraite (CAR).

En plus de recevoir des banquiers assez régulièrement, le sous-ministre des Finances du Québec doit aussi être présent (une fois sur deux en moyenne) lors de la négociation des emprunts du gouvernement ou de l'Hydro-Québec. Ce qui fait que la ville de New York est celle qu'il visite le plus souvent après la métropole canadienne.

Peu de loisirs

Sa pire journée va de sept heures du matin à minuit le soir. Sa journée normale s'étend de neuf heures du matin à 6h30 le soir, sans compter ces soirées "spéciales" (et il y en a assez souvent pour les grands commis de l'Etat) où il doit retourner au bureau.

S'il est chez lui le soir, il doit en profiter pour lire une abondante documentation portant sur la finance, en grande partie de langue anglaise, évidemment. Ses revues favorites sont The Economist et Euromoney, tandis que le Globe and Mail de Toronto demeure son

quotidien financier de choix. Il suit l'actualité politique en général d'assez près par le truchement des quotidiens du Québec.

Il va sans dire que les temps libres pour les loisirs sont rares. "Le dimanche, j'essaie de garder ça pour nous autres", confiera-t-il.

Pour le reste, il va faire un tour voir jouer les Nordiques de Québec, une fois de temps en temps. Très sporadiquement, il pratique le ski de fond. Il se dit tenté par le ski alpin. Il fait un peu de tennis et a découvert le canotage l'été dernier, grâce à l'un de ses deux fils.

Pas un fonctionnaire de carrière

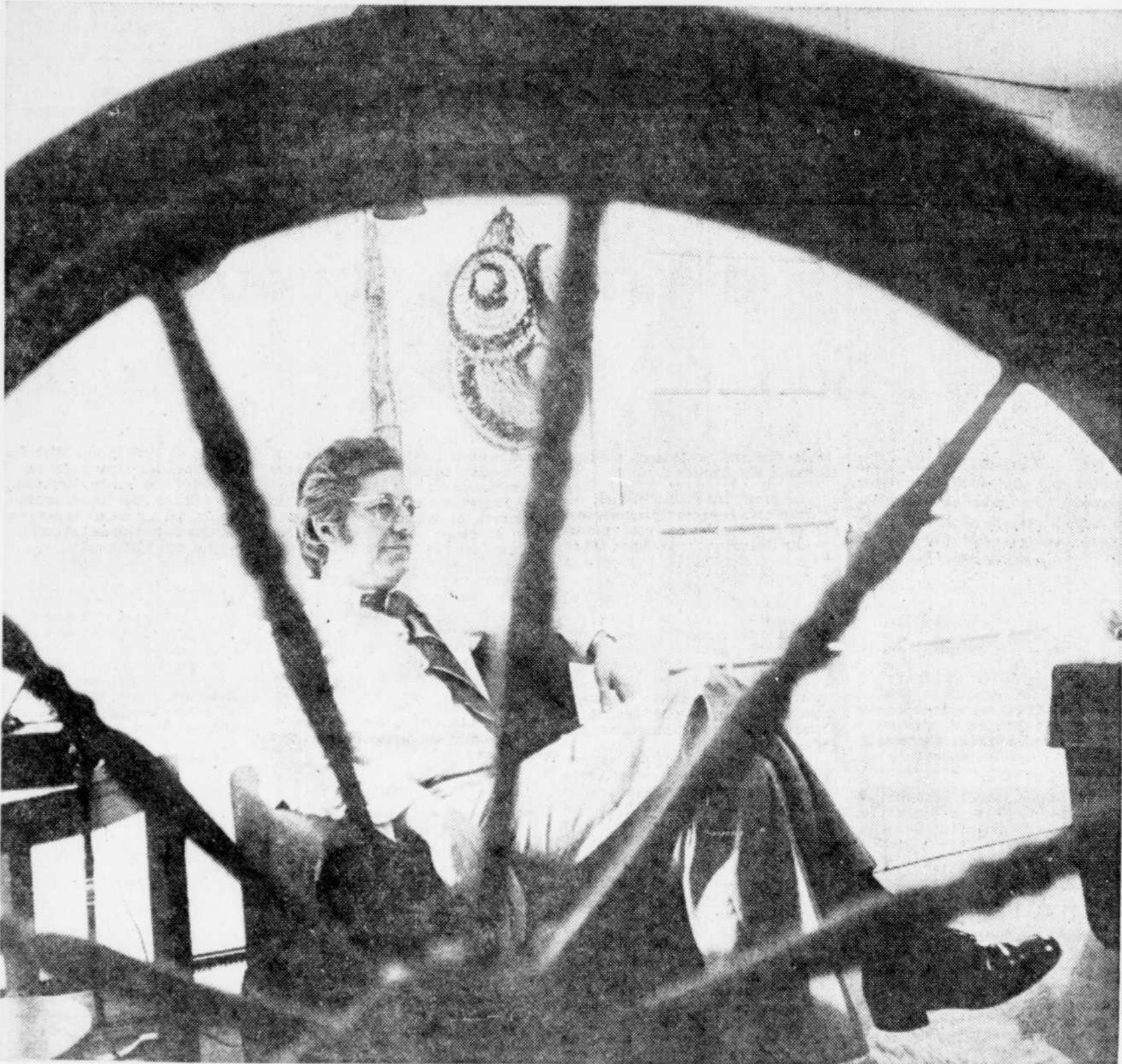
Contrairement à plusieurs de ses collègues, Pierre Goyette n'est pas un fonctionnaire dit de carrière. Il a goûté à l'entreprise privée pendant plusieurs années.

A sa sortie de la prestigieuse Ecole des hautes études commerciales de Montréal, Pierre Goyette a tâté de la fonction publique fédérale pendant un peu plus d'un an, à l'impôt fédéral sur le revenu, dans la métropole.

Puis, pendant environ 12 ans, soit de 1954 à 1966, il a été au service d'un groupe d'entreprises de Montréal, dont l'une était agent de change et courtier en valeurs mobilières.

En 1966, à la suggestion du sous-ministre des Finances d'alors, M. Marcel Cazavan, un ex-collègue dans l'entreprise privée, Pierre Goyette devenait conseiller en finances au ministère du même nom, dont le titulaire était à l'époque l'ex-premier ministre, M. Jean Lesage.

En novembre de la même année, il était nommé sous-ministre adjoint (sous le ministre unioniste d'alors, M. Paul Dozois) et enfin sous-ministre en titre en 1972 sous le ministre Raymond Garneau.



Pierre Goyette l'avoue: il ne prend pas souvent le temps de se reposer à la maison.

Le Soleil, Reynald Lavoye

Le contribuable n'a pas fini de payer des services



Pierre Goyette: "... de plus en plus de services sont demandés par les citoyens".

Le Soleil, Reynald Lavoye

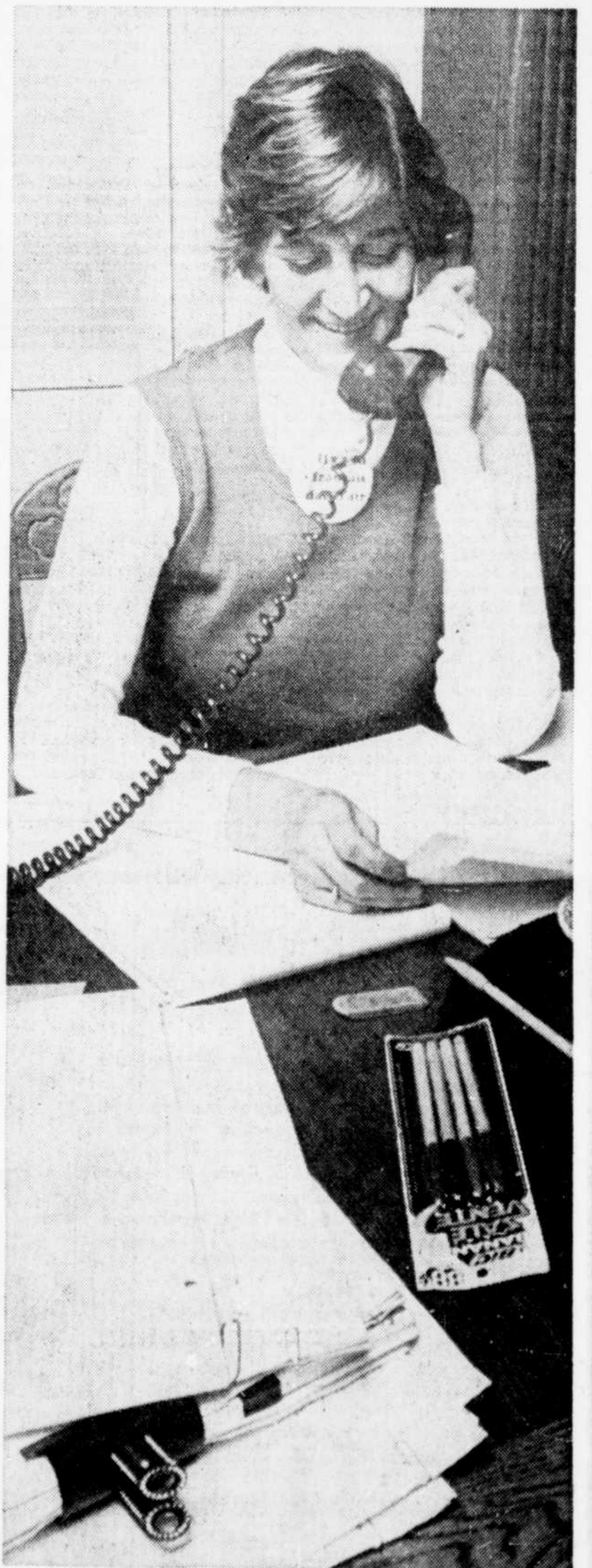
"Il y a quelques années, on se disait: la part du produit national brut (PNB) qui est affectée aux services publics est trop importante, ça ne peut continuer. C'était de l'ordre d'environ 35 pour cent là, c'est rendu à 40 pour cent.

"Je ne suis pas très optimiste sur cette tendance-là pour les années futures, et principalement parce qu'une grosse partie de tout cela est de la redistribution de richesses".

Tu le prends à l'un et puis tu le donnes à l'autre. Par des moyens de subventions. On le prend au fédéral et on l'envoie aux municipalités qui, elles, le redistribuent différemment. Ou bien tu le prends à un gars qui gagne \$50,000 et tu en donnes à un gars qui n'a pas travaillé depuis un an.

"Il y a aussi le fait qu'il y a de plus en plus de services qui sont offerts par les gouvernements. Et aussi de plus en plus de services qui sont demandés par les citoyens".

Il "a bien peur" que la classe moyenne va continuer à fournir un effort fiscal de plus en plus important au cours des années 80.



Lise Goyette n'est pas du genre Pénélope-tissant-au-foyer. Elle s'occupe assidûment de ses tâches de commissaire d'école.

Le Soleil, Reynald Lavoye

Nouvel effort dans le conflit chez Domtar

par J.-Jacques SAMSON

Le président de la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt (CSN) M. Jean-Guy Morin et l'adjoint parlementaire du ministre du Travail, M. Guy Chevrette, ont cherché au cours des derniers jours, des allées vers une solution du conflit qui paralyse depuis le 20 octobre 1976 les usines de la compagnie Domtar de Donnacona, dans la circonscription de Portneuf.

Selon des informations obtenues par LE SOLEIL, les 690 papetiers de la Domtar de Donnacona ne sont toutefois pas au bout de leurs peines puisque l'état actuel des machines à papier du

moulin ne permettra pas une reprise complète de la production avant un mois, après la conclusion d'une entente.

Et rien n'indique qu'un rapprochement entre les deux parties soit imminent.

Une seule machine

La compagnie Domtar opère trois machines à papier à Donnacona. Une, assez moderne (la no 3), qui produit à elle seule plus que les deux premières, assez vétustes, que la compagnie a toutefois entrepris de rajouter, même s'il reste beaucoup à faire.

Peu avant le déclenche-

ment de l'arrêt de travail, 12 roues d'engrenage d'un diamètre de six pieds de la machine la plus productive ont cassé.

Elles ont été remplacées depuis mais de cinq à six jours de travail seront nécessaires avant qu'elle puisse être remise en marche.

L'arrêt de la machine no 2 était prévu, avant le conflit, pour une vingtaine d'heures, afin d'effectuer certaines réparations.

Plusieurs autres facteurs retarderont considérablement la reprise complète des opérations: les moteurs des pompes pour ne mentionner que ceux-là, n'ont pas tourné depuis au moins trois mois. Combien de ces 650 moteurs brûleront lors de leur remise en marche? Les copeaux nécessaires à la fabrication de la pâte à papier auront-ils chauffé, enroulés sous plusieurs pieds de neige? Quel sera le climat de travail à la reprise des activités, après un si dur affrontement? Combien de temps doit-on compter pour le déneigement des rails de chemin de fer sur les

vastes terrains de la compagnie? La condition physique des travailleurs permettra-t-elle des réparations hâtives des machines? La compagnie s'est-elle vu ravir plusieurs contrats?

Bien malin qui pourrait fournir des réponses à toutes ces questions. Les papetiers de Donnacona poursuivent en effet la première greve de leur histoire.

L'indexation

L'indexation des salaires à l'indice du coût de la vie est au coeur des négociations dans l'ensemble du secteur des pâtes et papier.

A la Domtar, les travailleurs ont touché des indexations successives au cours du dernier contrat de travail totalisant \$0.61 l'heure que le syndicat désire voir intégrer au salaire régulier, selon le directeur de greve, M. Pierre Vézina, en raison de l'impact sur les vacances payées par l'entreprise et le temps supplémentaire.

L'entreprise considérait

cette indexation au coût de la vie comme une "allocation flottante", un "arrangement temporaire", sujet à négociations. Elle présente actuellement une nouvelle formule d'indexation, jointe à des offres d'augmentation salariale de 8 pour 100 et 6 pour 100 pour les deux années du contrat de travail, en vertu de laquelle, l'écart serait comblé entre l'augmentation convenue et une hausse de l'indice des prix à la consommation.

La partie syndicale rétorque que les augmentations offertes de \$0.49 l'heure seraient réduites à \$0.42 si les indexations salariales déjà versées étaient intégrées au salaire.

Le salaire horaire pondéré à la Domtar était de \$6.54, y compris l'allocation de \$0.61. Les autres points toujours en litige sont les vacances, le fonds de pension et un salaire minimum garanti.

Plaintes de brutalité

MONTREAL (PC) — Un fonctionnaire de la Commission de police de Québec a révélé, qu'on enquêtait sur 24 plaintes relatives à des brutalités policières dans l'Outaouais.

Depuis octobre, a-t-il précisé, la CPQ se penche sur

des actes reprochés à des policiers de la Sûreté de Québec et à des agents municipaux de Hull et de Gatineau.

Aucune date d'audience n'a été fixée, ajoute le fonctionnaire, parce que l'enquête n'est pas encore terminée.



Le Soleil, Jacques Deschênes
Des manifestants, la semaine dernière, devant l'usine de la Domtar, à Donnacona.

avis légaux

PERMIS TRANSPORT

Prenez avis que Clermont Vachon s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de tirer avec son tracteur les remorques de Ghislain Boly, permis no 11978-V selon toutes les clauses dudit permis.

Toute personne désirant s'opposer doit faire parvenir son opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la publication à la Commission des Transports du Québec, 565, boul. Charest est, Québec.

Clermont Vachon
25 Lamartine Lévés

AVIS

de Publication
TRANSPORT SAISONNIER
(Permis spécial)

CATEGORIE ECONOMIQUE

PRENEZ AVIS que Transport Etchemin Inc., corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1600 Marie-Victorin, St-Nicolas, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'émission d'un permis spécial visant à l'autoriser à effectuer du transport irrégulier d'élèves pour activités religieuses, sportives, récréatives, de Bernières, St-Nicolas à Valcartier, Arena de Ste-Foy, Colisée de Québec, Lac-Beauport, Ducheny, Base Plein Air Ste-Foy et retour.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième publication du présent avis dans ce journal, en s'adressant à la Commission des Transports, 565 est, boul. Charest, Québec.

LACROIX & ASSOCIES,
avocats
Procureurs de la requérante.

VILLE DE CHARLESBOURG

AVIS PUBLIC (NO: 75-2)

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné:

1e- QU'une demande de permis de construction non exactement conforme au règlement no 504 de l'ex-Ville d'Orsainville, a été formulée à la division des permis de construction de la Ville de Charlesbourg, dans la zone RB-40, dans la zone RA-B-40, ce projet est localisé au 7607 des Alyades, Orsainville.

2e- QUE cette non-conformité consiste en ce qui suit: "Soit une marge de recul au coin droit de 19'8" au lieu de 30 pieds" selon les spécifications du règlement de construction.

3e- QUE cette demande a été présentée à la Commission d'Urbanisme, et que cette dernière, par sa résolution no 3679 en a recommandé l'acceptation par le Conseil Municipal, sujette aux dispositions du règlement no 307.

4e- QUE, pendant la période de dix (10) jours suivant la publication dans ce journal de l'avis no 75-1, aucun propriétaire d'immeubles situés dans une zone contigue à la zone RA-B-40, n'a requis, par écrit au bureau du soussigné, d'être admis à faire valoir ses objections au projet précité.

5e- QU'en conséquence les électeurs propriétaires d'immeubles situés dans ladite zone RA-B-40, affectée par le projet précité, et eux seuls, sont admis à faire valoir par écrit, au bureau du soussigné, dans les cinq (5) jours qui suivent la publication du présent avis, leurs objections à l'exécution du projet précité.

6e- QU'à la séance du Conseil Municipal suivant l'expiration de ce délai, le soussigné lui fera rapport si des objections lui ont été remises, et, dans l'affirmative, leur nombre et leur teneur.

7e- QUE, si le Conseil Municipal, décide, conformément aux articles 7, 8 et 9 du règlement no 307 d'approuver la demande de permis telle que formulée suivant la recommandation de la Commission d'Urbanisme, ladite demande de permis ainsi approuvée par le Conseil Municipal sera alors réputée conforme aux règlements de la Ville de Charlesbourg.

Charlesbourg, ce 24 janvier 1977.

Le Greffier de la Ville:
ROSAIRE GOBBOU, o.m.a.

AVIS

"AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 2 octobre 1968 par lequel Ed. Fournier & Fils Inc., ont transporté et cédé toutes leurs dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Matane, le 4 octobre 1968, sous le no 73969."

Banque de Montréal,
le 17 janvier 1977.

VILLE DE CHARLESBOURG

AVIS PUBLIC (NO: 81-1)

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné:

1e- QU'une demande de permis de construction non exactement conforme au règlement no 304 de l'ex-Ville d'Orsainville, a été formulée à la division des permis de la Ville de Charlesbourg, par monsieur Guy Simard, sur le lot 411-133 du cadastre de Charlesbourg, dans la même Ville, dans la zone RB-4, ce projet est localisé au 3180, des Ramiers Orsainville.

2e- QUE cette non-conformité consiste en ce qui suit: "Soit la marge de recul de 19'8" au lieu de 20 pieds", selon les spécifications du règlement de construction.

3e- QUE cette demande a été présentée à la Commission d'Urbanisme et que cette dernière par sa résolution no 2771 en a recommandé l'acceptation par le Conseil Municipal, sujette aux dispositions du règlement no 76-1133.

4e- QUE, cinq (5) jours après la publication du présent avis, les propriétaires d'immeubles sis dans une zone contigue à la zone RB-4 doivent, dans les cinq (5) jours qui suivent, présenter au bureau du soussigné une requête signée par au moins douze (12) électeurs propriétaires de la zone contigue en question, ou par la majorité d'entre eux si leur nombre est inférieur à vingt-quatre (24), s'ils veulent être admis à faire valoir leurs objections au projet précité.

Charlesbourg, 24 janvier 1977.

Le Greffier de la Ville:
ROSAIRE GOBBOU, o.m.a.

VILLE DE CHARLESBOURG

AVIS PUBLIC (NO: 79-1)

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné:

1e- QU'une demande de permis de construction non exactement conforme au règlement no 538 de l'ex-Ville Notre-Dame des Laurentides, a été formulée à la division des permis de la Ville de Charlesbourg, par monsieur Gilles Ruel, sur le lot 615-1-2 du cadastre de Charlesbourg, dans la même Ville, dans la zone RB-C25, ce projet est localisé au 140, St-Pierre, Notre-Dame des Laurentides.

2e- QUE cette non-conformité consiste en ce qui suit: "Soit la marge de recul de 19' au coin gauche au lieu de 20 pieds", selon les spécifications du règlement de construction.

3e- QUE cette demande a été présentée à la Commission d'Urbanisme et que cette dernière par sa résolution no 2769 en a recommandé l'acceptation par le Conseil Municipal, sujette aux dispositions du règlement no 76-1133.

4e- QUE, cinq (5) jours après la publication du présent avis, les propriétaires d'immeubles sis dans une zone contigue à la zone RB-C25 doivent, dans les cinq (5) jours qui suivent, présenter au bureau du soussigné, une requête signée par au moins douze (12) électeurs propriétaires de la zone contigue en question, ou par la majorité d'entre eux si leur nombre est inférieur à vingt-quatre (24), s'ils veulent être admis à faire valoir leurs objections au projet précité.

Charlesbourg, ce 24 janvier 1977.

Le Greffier de la Ville:
ROSAIRE GOBBOU, o.m.a.

VILLE DE CHARLESBOURG

AVIS PUBLIC (NO: 76-2)

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné:

1e- QU'une demande de permis de construction non exactement conforme au règlement no 504 de l'ex-Ville d'Orsainville, a été formulée à la division des permis de construction de la Ville de Charlesbourg, par les Constructions Colette de Beauport Inc., sur le lot 433-30 du cadastre de Charlesbourg, dans la même Ville, dans la zone RB-C28, ce projet est localisé au 484, Henri-Gauvreau, Notre-Dame des Laurentides.

2e- QUE cette non-conformité consiste en ce qui suit: "Soit une marge latérale de 6'28" au lieu de 6.5 pieds", selon les spécifications du règlement de construction.

3e- QUE cette demande a été présentée à la Commission d'Urbanisme, et que cette dernière en a recommandé l'acceptation par le Conseil Municipal par sa résolution no 3727, sujette aux dispositions du règlement no 307.

4e- QUE, pendant la période de dix (10) jours suivant la publication dans ce journal de l'avis no 76-1, aucun propriétaire d'immeubles situés dans une zone contigue à la zone RB-C28, n'a requis, par écrit au bureau du soussigné, d'être admis à faire valoir ses objections au projet précité.

5e- QU'en conséquence les électeurs propriétaires d'immeubles situés dans ladite zone RB-C28, affectée par le projet précité, et eux seuls, sont admis à faire valoir par écrit, au bureau du soussigné, dans les cinq (5) jours qui suivent la publication du présent avis, leurs objections à l'exécution du projet précité.

6e- QU'à la séance du Conseil Municipal suivant l'expiration de ce délai, le soussigné lui fera rapport si des objections lui ont été remises, et, dans l'affirmative, leur nombre et leur teneur.

7e- QUE, si le Conseil Municipal, décide, conformément aux articles 7, 8 et 9 du règlement no 307 d'approuver la demande de permis telle que formulée suivant la recommandation de la Commission d'Urbanisme, ladite demande de permis ainsi approuvée par le Conseil Municipal sera alors réputée conforme aux règlements de la Ville de Charlesbourg.

Charlesbourg, ce 24 janvier 1977.

Le Greffier de la Ville:
ROSAIRE GOBBOU, o.m.a.

VILLE DE CHARLESBOURG

AVIS PUBLIC (NO: 79-1)

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné:

1e- QU'une demande de permis de construction non exactement conforme au règlement no 538 de l'ex-Ville Notre-Dame des Laurentides, a été formulée à la division des permis de la Ville de Charlesbourg, par monsieur Gilles Ruel, sur le lot 615-1-2 du cadastre de Charlesbourg, dans la même Ville, dans la zone RB-C25, ce projet est localisé au 140, St-Pierre, Notre-Dame des Laurentides.

2e- QUE cette non-conformité consiste en ce qui suit: "Soit la marge de recul de 19' au coin gauche au lieu de 20 pieds", selon les spécifications du règlement de construction.

3e- QUE cette demande a été présentée à la Commission d'Urbanisme et que cette dernière par sa résolution no 2769 en a recommandé l'acceptation par le Conseil Municipal, sujette aux dispositions du règlement no 76-1133.

4e- QUE, cinq (5) jours après la publication du présent avis, les propriétaires d'immeubles sis dans une zone contigue à la zone RB-C25 doivent, dans les cinq (5) jours qui suivent, présenter au bureau du soussigné, une requête signée par au moins douze (12) électeurs propriétaires de la zone contigue en question, ou par la majorité d'entre eux si leur nombre est inférieur à vingt-quatre (24), s'ils veulent être admis à faire valoir leurs objections au projet précité.

Charlesbourg, ce 24 janvier 1977.

Le Greffier de la Ville:
ROSAIRE GOBBOU, o.m.a.

VILLE DE CHARLESBOURG

AVIS PUBLIC (NO: 80-1)

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné:

1e- QU'une demande de permis de construction non exactement conforme au règlement no 538 de l'ex-Ville d'Orsainville, a été formulée à la division des permis de la Ville de Charlesbourg, par monsieur Christian Inc., sur le lot 638-109-1 du cadastre de Charlesbourg, dans la même Ville, dans la zone RA-B-32, ce projet est localisé au 1400, des Matanes, Orsainville.

2e- QUE cette non-conformité consiste en ce qui suit: "Soit la marge de recul au coin gauche de 18'5" au lieu de 20 pieds", selon les spécifications du règlement de construction.

3e- QUE cette demande a été présentée à la Commission d'Urbanisme et que cette dernière par sa résolution no 2769 en a recommandé l'acceptation par le Conseil Municipal, sujette aux dispositions du règlement no 76-1133.

4e- QUE, cinq (5) jours après la publication du présent avis, les propriétaires d'immeubles sis dans une zone contigue à la zone RA-B-32 doivent, dans les cinq (5) jours qui suivent, présenter au bureau du soussigné, une requête signée par au moins douze (12) électeurs propriétaires de la zone contigue en question, ou par la majorité d'entre eux si leur nombre est inférieur à vingt-quatre (24), s'ils veulent être admis à faire valoir leurs objections au projet précité.

Charlesbourg, ce 24 janvier 1977.

Le Greffier de la Ville:
ROSAIRE GOBBOU, o.m.a.

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES

Pour 10h30, heure de Montréal, aux dates indiquées

GPE-77-19003
le mardi 8 février 1977

Poste Brossard
Comté de Laprairie
FOURNITURE ET
MONTAGE DES
CHARPENTES
PRINCIPALES EN
ACIER GALVANISÉ
315 KV
Garantie de soumission:
\$6,000
Principale place d'affaires
au Québec

DST-77-19034
le mardi 22 février 1977

Région Saint-Laurent
SERVICES D'ÉQUIPES
POUR LA
CONSTRUCTION,
LES MODIFICATIONS
ET L'ENTRETIEN
DE RÉSEAUX DE
DISTRIBUTION
(SOUMISSION
PARTIELLE
ACCEPTABLE)
Garantie de soumission:
\$40,000
Principale place d'affaires
au Québec

CCL-77-19005
le mardi 22 février 1977

CONSTRUCTION DE
LA PROLONGATION
À SAINT-ZÉNON
DE LA LIGNE DE
TRANSPORT D'ÉNERGIE
À 120 KV
JOLLETTE-RIVIÈRE
NOIRE
Garantie de soumission:
\$50,000
Principale place d'affaires
au Québec

DSY-77-19013
le mardi 8 février 1977

Région Saguenay
SERVICES D'ÉQUIPES
POUR L'ÉMONDAGE
ET L'ABATTAGE
D'ARBRES ET POUR
LE DÉBOISEMENT
D'EMPRISES
(SOUMISSION
PARTIELLE
ACCEPTABLE)
Garantie de soumission:
\$10,000
Principale place d'affaires
au Québec

Toutes les conditions de chacun des appels d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 16h30 à l'endroit suivant.

HYDRO-QUÉBEC
DIRECTION DES CONTRATS
BUREAU N° 809
75 OUEST, BOUL. DORCHESTER
MONTREAL, QUÉ., CANADA H2Z 1A4

La garantie de soumission susmentionnée doit être, au choix du soumissionnaire soit un chèque visé, soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué.

Lorsqu'il est indiqué ci-haut qu'une soumission partielle est acceptable, la garantie choisie doit être d'un montant égal au multiple de \$1000 le plus près de DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission ou de la proposition la plus élevée, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant mentionné ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, et corporations qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire, M.-A. DEMERS

Pour renseignements, tél. (514) 285-1711, poste 1464.

CENTRE-VILLE **Paquet** PLACE LAURIER

En collaboration avec

British airways
pour ses transports aériens
et l'agence de
VOYAGES Laurier
pour les arrangements de séjour

Gagnez
l'un des 2 voyages
PARIS-LONDRES
offerts aux fiancées inscrites au concours
'Au service de la fiancée Paquet'

Chaque voyage comprend:
2 billets aller-retour pour Québec-Montréal-Paris-Londres par BRITISH AIRWAYS
1 allocation de voyage de \$300
Tous les arrangements de séjour sont une coopération de VOYAGES LAURIER INC.
ATTRIBUTION du premier voyage le 2 mars 1977 et du deuxième voyage le 2 juin 1977.

CONDITIONS DU CONCOURS:

- Chaque fiancée doit compléter la formule d'inscription à nos salons de la mariée au 2e, à Centre-Ville, et niveau 2, à Place Laurier.
- Les voyages doivent être effectués entre le 12 décembre 1977 et le 7 janvier 1978 et entre le 23 mai 1977 et le 15 septembre 1977.
- Fiancées, fiancés, parents et amis, inscrivez le nom de la fiancée participante à l'endos de vos factures, son adresse et son téléphone.
- Les membres du personnel de Paquet ne peuvent participer à ce concours.
- Toutes les factures datées du 28 décembre 1976 au 31 mai 1977 sont valables. Déposez-les dans les boîtes spéciales à nos salons de la mariée.
- Les voyages doivent être effectués entre le 12 décembre 1977 et le 7 janvier 1978 et entre le 23 mai 1977 et le 15 septembre 1977.
- Aucun remboursement ou échange.
- Les membres du personnel de Paquet ne peuvent participer à ce concours.
- Enregistrez-vous à nos salons de la mariée au 2e étage, à Centre-Ville, et niveau 2, à Place Laurier, d'ici le 31 mai 1977.

Paquet Inc. offre de nombreux services aux fiancés et fiancées

- **CONSEILLERE** compétente pour répondre à vos questions concernant votre réception, cadeaux, savoir-faire. Salon de la mariée, 2e étage de Centre-Ville.
- **FAIRE-PART**, cartes-réponses et cartes de remerciement à nos librairies.
- **FICHE-CADEAUX**, un guide des cadeaux que vous désirez recevoir. À compléter à nos salons de la mariée. Parents et amis pourront consulter à différents rayons de nos magasins.
- **LOCATION D'HABITS** pour le marié et les témoins à nos rayons de confection pour hommes.
- **ALLIANCES** gravées, avec ou sans pierres. Bijouterie P.-E. Maison de nos deux magasins.
- **COIFFURES** réalisées par des stylistes à nos salons de coiffure des deux magasins.
- **LOCATION DE TAPIS** pour l'église à nos rayons de tapis. Communiquez à l'avance.
- **VOYAGES LAURIER INC.**, l'agence qui dressera l'itinéraire de votre voyage. Consultez ces guides au niveau 1 de Place Laurier.

CANADA

TRANSPORTS
CANADA
ADMINISTRATION CANADIENNE DES TRANSPORTS AÉRIENS
RÉGION DU QUÉBEC
APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées pour les travaux suivants à l'aéroport de Val d'Or, Québec.

NETTOYAGE DES BÂTIMENTS DE L'AÉROPORT DE VAL D'OR POUR UNE PÉRIODE DE DEUX ANS COMMENÇANT LE 1ER MAI 1977.

Les soumissionnaires intéressés doivent déposer leur offre scellée et adressée au Surintendant, Gestion du Matériel, Ministère des Transports, pièce 175-C, Édifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, Qué. (H3K-3Z0), seront reçues jusqu'à 15:00 heures, heure normale de l'est, le 8 mars 1977.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-dessus sur réception d'un chèque visé au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours suivant l'avis des résultats de l'appel d'offres.

Une réunion d'information sera tenue le 17 février 1977 à 13:30 heures, heure normale de l'est, au bureau du Directeur de l'Aéroport de Val d'Or, au 2e étage de l'Édifice des Opérations, Aéroport de Val d'Or, Val d'Or, Québec.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

A.O. Dumais,
Administrateur régional du Québec
Administration canadienne des Transports aériens.

Ministère des Transports,
Aéroport Int. de Montréal,
Le 11 janvier 1977.

La CSN recommande la mise sur pied de coopératives dans le secteur de l'habitation

par Gilles OUELLET
du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — Pour rendre la propriété plus accessible aux quelque 80 pour 100 de Québécois dont le revenu net se situe actuellement en bas de \$10.000 par année, le gouvernement doit modifier les règles du jeu et encourager le développement des coopératives d'habitation.

Le service de la consommation à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), dirigé par Me André Laurin, termine une longue étude sur la question et propose d'en venir à la "maison ouvrière" moyennant une réforme en profondeur des politiques d'habitation et d'aménagement du territoire.

La formule supposerait la création d'une Commission d'habitation sociale, dotée de moyens importants, structurée sur le modèle de l'Aide juridique, et appuyée par onze coopératives régionales d'habitation qui demanderaient l'implication directe et active des citoyens et une contribution financière des employeurs pour fonctionner.

Une maison construite à partir des matériaux de base au Québec, le bois, l'acier et l'électricité, et érigée avec

les travailleurs des coopératives ouvrières en bâtiment, reviendrait à un loyer mensuel de \$93 pour une durée de 20 ans.

Jeudi dernier, Me Laurin a divulgué les principales conclusions de son étude devant les membres du Cercle de presse de Sept-Îles. Dans deux ou trois semaines, il ira les exposer au ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, et au ministre d'Etat

au Développement social, M. Pierre Marois.

C'est face à l'endettement chronique des travailleurs et à leur incapacité de devenir propriétaire, et face aussi aux refus répétés de la Société d'habitation du Québec et de la Société centrale d'hypothèques et de logement d'entrevoir de nouvelles formules d'habitation que Me Laurin a participé activement, avec des spécialistes de l'université Laval, à la recherche de moyens facilitant l'accès à la propriété.

La santé et la sécurité des gens, de bonnes conditions de vie intérieure, l'emploi de matériaux de première qualité, une maison esthétiquement belle à l'oeil, et pouvoir acheter la résidence sans aide gouvernementale constituent les grands objectifs du groupe de travail.

Des plans furent conçus, des prototypes construits, mais les coûts restaient trop élevés, entre \$15.000 et \$23.000, pour être abordables pour les revenus modestes, dit Me Laurin.

Au terme de voyages en Belgique, en Pologne et en Yougoslavie, où il s'est intéressé aux questions d'habitation, Me Laurin croit maintenant qu'il faut privilégier la formule coopérative dans le secteur de l'habitation.

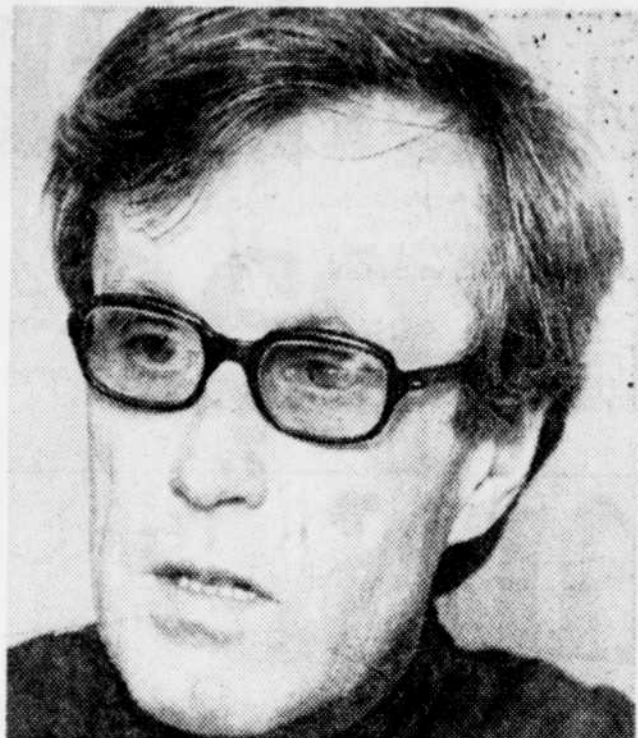
D'abord, par une législation sociale, le gouvernement injecterait \$270 millions dans l'habitation dès la première année d'un programme en obligeant les employeurs à y verser un pour 100 de leur masse salariale.

Ensuite, la Commission

d'habitation, qui aurait à sa disposition des équipes de recherches, des architectes et des humanistes, s'appliquerait à concevoir des milieux de vie beaucoup plus humains.

Les coopératives régionales prendraient en main la construction grâce à l'abolition de la spéculation foncière et des profits sur les matériaux. Les travailleurs des coopératives ouvrières en bâtiment recevraient une rémunération qui ferait disparaître l'écart qui retire les entrepreneurs.

Comme groupes de citoyens susceptibles d'expérimenter un tel projet, Me Laurin pense aux 3.000 syndiqués du Centre hospitalier Robert-Giffard, dont un certain nombre fut invité à participer à l'étude et à collaborer à des plans, puis aux habitants de Port-Cartier. Incidemment, Me Laurin rencontrera la population de Port-Cartier le 6 février prochain et il sera question de logement et d'habitation, quelque chose de rare, recherché et dispendieux dans cette ville de la Côte-Nord.



Le Soleil, Jacques Deschênes
Me André Laurin, directeur du service de la consommation à la CSN.



Un vent de bonheur

C'est la ronde du bonheur pour cette mariée '77 en splendide robe de nylon blanc sur un fourreau opaque. Elle s'enjolive d'une large cape non détachable en nylon diaphane garni d'appliqués de fleurs parsemés ici et là. Cette cape forme la traîne de cette création. Tailles: 6 à 16. 225.

Salons de la mariée, r. 81, 2e, Centre-Ville, et r. 881, Place Laurier, 2e.

Voyez aussi les collections de robes pour les dames et filles d'honneur et pour les bouquetières à nos salons de la mariée.

SANTÉ

SEULS DES EXPERTS VOUS AIDERONT
A RETROUVER LA FORME
ET A LA GARDER!

- Salle de conditionnement physique
- Professeur diplômé
- Sauna et piscine (mixte)
- Massage suédois

INSTITUT
SPORT — SANTÉ — RELAXE
3, Place Québec
Renseignements : 525-9909



Le blanc des jolies mariées

A vos pieds, une chaussure de grand chic. En cuir blanc très souple dans le modèle sandale ou escarpin avec empeigne unie. Talons 15/8 et 18/8. Pointures: 6 à 10AA, B. L'accessoire de grande élégance. 23.00

R. 43, 2e, Centre-Ville et r. 843, Place Laurier 2e.

Centre-Ville **Paquet** Place Laurier
PLUS PRÈS DE VOUS

Centre-Ville **Paquet** Place Laurier
PLUS PRÈS DE VOUS

chronique du jour

Concours dans les CEGEP pour la semaine de l'environnement



Le ministre délégué à l'Environnement, M. Marcel Léger, à gauche, a lancé ces jours derniers, avec le président de la Fédération des jeunes chambres du Canada français, M. Benoît Côté, le concours de production audio-visuelle s'adressant aux étudiants des CEGEP. Les gagnants de ce concours seront connus lors de la semaine de l'environnement prévue du 16 au 22 mai et dont le thème sera: "L'homme, artisan de son environnement".

Collaboration Québec-Ottawa pour l'enseignement de la langue seconde

Le gouvernement du Québec participe avec le gouvernement du Canada et ceux des autres provinces à un programme de perfectionnement en langue seconde pour les étudiants québécois de niveau postsecondaire. En effet, financé par le secrétariat d'Etat du gouvernement canadien, ce programme consiste en des bourses accordées à des étudiants de chez nous désireux de suivre des cours intensifs de six semaines de langue seconde dans une autre province. 2.966 bourses seront ainsi offertes à des étudiants québécois. Chacune comprend les frais de scolarité, d'hébergement, de nourriture, de participation aux activités socio-culturelles et de matériel d'enseignement. Les frais de transport aller-retour sont à la charge du boursier. On obtient une formule de demande en écrivant à M. Maurice Beaulieu, bureau des sous-ministres, ministère de l'Éducation, centre administratif "G", 1035, de la Chevrotière, Québec.

Des nouvelles du collège Saint-Louis-Mallet

Les Québécois qui ont étudié au collège Saint-Louis-Mallet, d'Edmundston, au Nouveau-Brunswick, pourront renouer des liens avec leur alma mater, puisque le collège vient de publier un journal donnant des informations sur l'institu-

tion, ses activités, sur l'Association des anciens. La publication contient entre autres un texte du recteur du collège, M. Marcel Sormany, ainsi qu'un message du président de l'Association des anciens, M. Jean-François Cyr.

Protestation des franco-protestants

La Fédération des associations de parents des écoles protestantes françaises du Québec considère que les franco-protestants sont injustement traités dans le cadre de la restructuration du Conseil scolaire de l'île de Montréal. La fédération précise qu'elle a obtenu l'appui moral du comité protestant du Conseil supérieur de l'éducation qui a demandé que soit créée une commission scolaire franco-protestante dans la région montréalaise, si jamais la restructuration vient à se faire. L'organisme rappelle que des écoles franco-protestantes existent depuis vingt ans et cela à la plus grande satisfaction des parents. Selon la fédération, la restructuration envisagée les supprime à toute fin pratique, alors qu'elle maintient des écoles catholiques pour les anglophones comme pour les francophones.

Enseignement à distance

Le Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois (université du Québec) participe présentement à diverses expériences de télécommunication par satellite dont les résultats pourraient être très utiles au développement de l'enseignement à distance dans les régions de l'Outaouais et du Nord-Ouest québécois. D'autre part, le Centre d'études universitaires innovera en offrant un programme complet de cours sur le mouvement ouvrier au Québec par un enseignement intensif via le satellite. Un groupe d'étudiants de Chibougamau pourra communiquer et échanger à distance avec son professeur dispensant les cours à partir du campus de Rouyn.

Les enseignants de CEGEP (CSN) voteront sur la grève du 8

MONTREAL (PC) — Le conseil fédéral de la Fédération nationale des enseignants du Québec (FNEQ) a annoncé, hier, qu'il avait demandé à tous les syndicats affiliés à la fédération de lui faire savoir avant le 4 février s'ils étaient d'accord pour participer à une grève de 24 heures prévue pour le 8 février.

Il s'agit d'une grève de solidarité avec les professeurs de l'université du Québec à Montréal (UQAM) et plus de 5.000 enseignants de 39 CEGEP pourraient décider de participer à l'arrêt de travail.

Plus de 13.000 étudiants de l'UQAM voient leur année

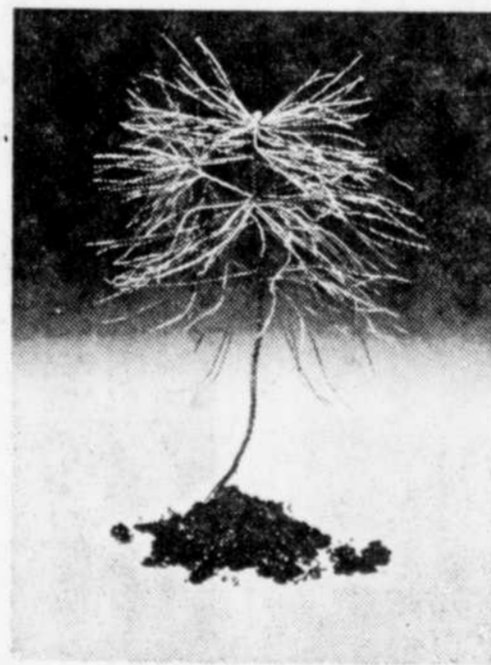
scolaire compromise par le conflit de travail dans lequel le gouvernement du Québec a refusé d'intervenir.

Le conseil fédéral a demandé qu'avant le 4 février, chaque syndicat tienne une réunion sur le conflit du SPUQ afin d'informer tous les membres des derniers développements dans le conflit et de se prononcer sur la recommandation de débrayages.

Pour réaliser cette décision du conseil fédéral, l'exécutif et le bureau fédéral de la FNEQ entreprendront une tournée de tous les syndicats de la FNEQ.

"Protéger l'environnement? Ils n'ont pas le temps. Ils produisent de l'électricité."

ERREUR!



Bon nombre de citoyens pourtant bien intentionnés croient à tort que les entreprises d'électricité exploitent aveuglément les ressources naturelles, sans tenir compte de l'environnement et des droits d'autrui.

Disons d'abord que dans les entreprises d'électricité, on se préoccupe beaucoup de l'environnement et que, comme vous pourrez le constater plus loin, cette préoccupation peut être fort coûteuse.

Dans notre industrie, une administration rationnelle de nos ressources est primordiale car, sur elle reposent aussi bien notre avenir que le bien-être des Canadiens. La plupart des ressources naturelles sont épuisables. Sans une planification méticuleuse, l'utilisation à long terme de ces ressources menace de compromettre l'avenir.

Chaque année, les entreprises d'électricité consacrent des sommes considérables à la protection de l'environnement. Par exemple, le choix du meilleur tracé de ligne sur le plan écologique, le déboisement sélectif des emprises, les installations souterraines coûtent cher mais ils assurent une plus grande protection du milieu et ils en respectent l'état naturel. Il va sans dire que de telles considérations entraînent inévitablement l'augmentation des coûts de production et d'exploitation. En somme, une bonne partie de l'augmentation dans les coûts d'exploitation est causée par les coûts de la protection de l'environnement.

C'est pourquoi les entreprises d'électricité ne se lancent jamais aveuglément dans de nouveaux projets. Elles étudient les impacts écologiques puis éva-

luent les coûts des installations et leur financement, de même que les coûts de protection du milieu.

Parfois, quand le besoin d'électricité est à ce point grand qu'il faille empiéter sur l'environnement, certains compromis sont nécessaires. Par exemple, il arrive que les entreprises d'électricité soient obligées d'inonder des terres afin de créer un réservoir. En plus de régulariser le débit des eaux, ce réservoir est souvent le moyen le plus économique et le plus efficace de produire de l'électricité.

Bref, ce que les entreprises d'électricité tentent de faire, c'est d'établir et de maintenir un équilibre raisonnable entre la protection de l'environnement et les besoins énergétiques sans cesse grandissants du pays.

Il n'est pas toujours facile de maintenir cet équilibre, compte tenu des contraintes des gouvernements et des objections que formule la population. Nous faisons de notre mieux et nous croyons sincèrement contribuer à la sauvegarde des ressources naturelles du pays.

Nous produisons de l'électricité. C'est vrai. Au détriment de l'environnement? C'est faux.



**ASSOCIATION
CANADIENNE
DE L'ÉLECTRICITÉ**

Vouloir c'est pouvoir.

LA PHARMACIE brunet ENR.

SOIGNE VOTRE BUDGET



ANTIPHLOGISTINE
RUB A 535
4 1/2 onces
SUGG. 3.35
PRIX brunet
2.19



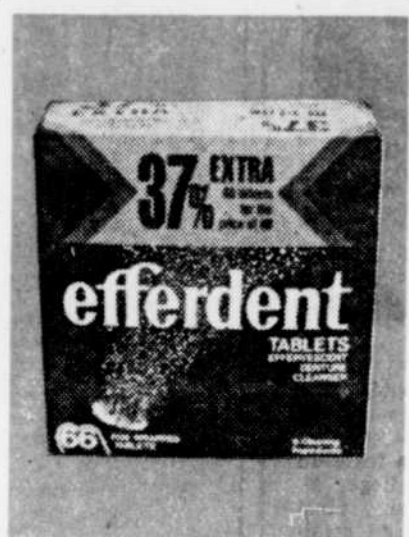
TRIOMPHE
BROSSE
de Jean-Pierre
SUGG. 3.89
PRIX brunet
2.59



CLAIROL FIXATIF
pour cheveux
extra ou normal 283 GM
SUGG. 1.45
PRIX brunet
.99



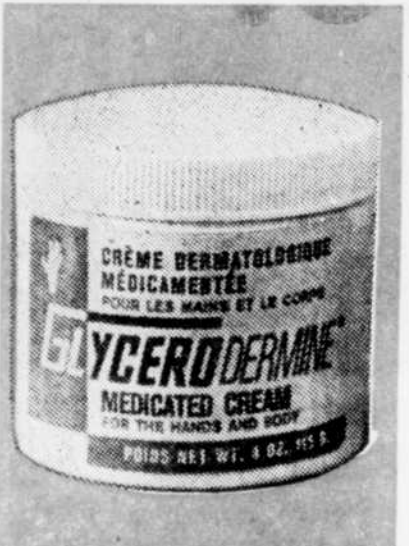
DIOVOL
susp. anti-acide, maux
d'estomac 12 oz + 47% de plus
SUGG. 3.09
PRIX brunet 2.19
SUR PLACE
1.99



EFFERDENT
en 48 + 18 tab gratis
pour nettoyer les dentiers
SUGG. 1.67
PRIX brunet
.99



GANT DE CRIN
"ELEPHANT"
SUGG. 10.95
PRIX brunet
6.99



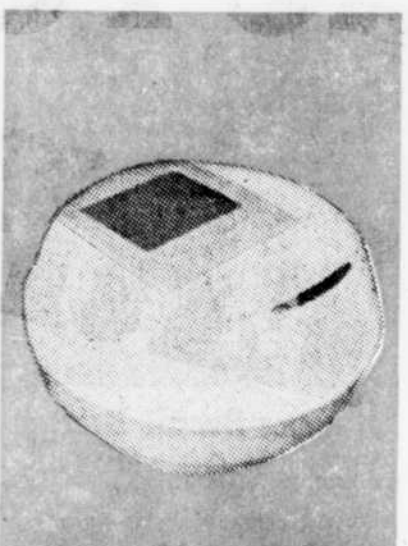
GLYCERODERMINE
JARRE 4 onces
SUGG. 3.25
PRIX brunet
2.19



HALO
SHAMPOING
350ml + 100ml gratis
SUGG. 1.79
PRIX brunet
1.29



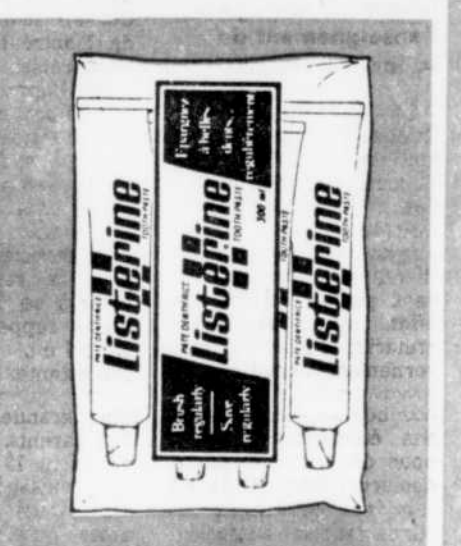
HEMAREXIN
ampoules buvables en 24's
foie, fer et vitamine B
SUGG. 13.15
PRIX brunet 6.59
SUR PLACE
5.69



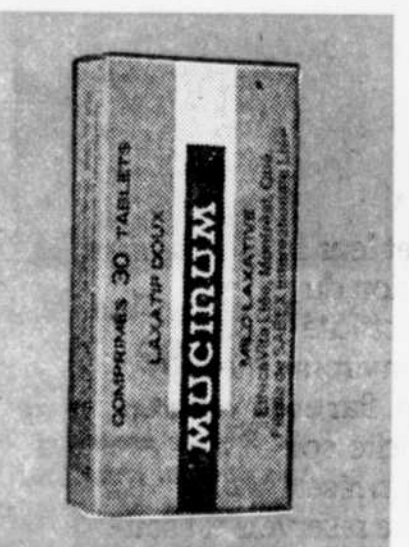
HUMIDIFICATEUR
HANKSCRAFT, no 3572, vapeur froide
capacité de 1 gallon pour 8 à 10 heures
SUGG. 21.95
PRIX brunet 14.98
SUR PLACE
13.99



LANDER
SHAMPOO BEBE
300 ML format économique
SUGG. 1.99
PRIX brunet
1.39



LISTERINE
pâte dentifrice
300 ML (4 tubes de 75 ML)
SUGG. 2.80
PRIX brunet 1.69
SUR PLACE
1.59



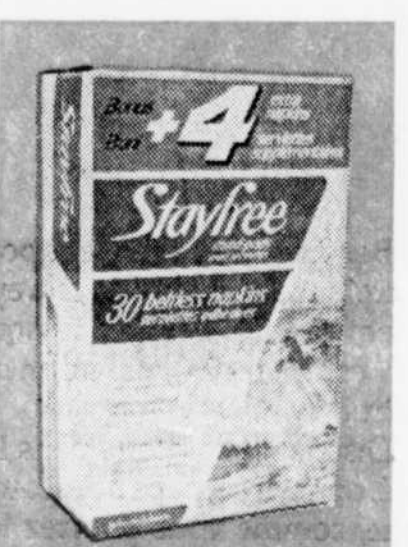
MUCINUM
30 comprimés
laxatif
SUGG. 2.30
PRIX brunet
1.69



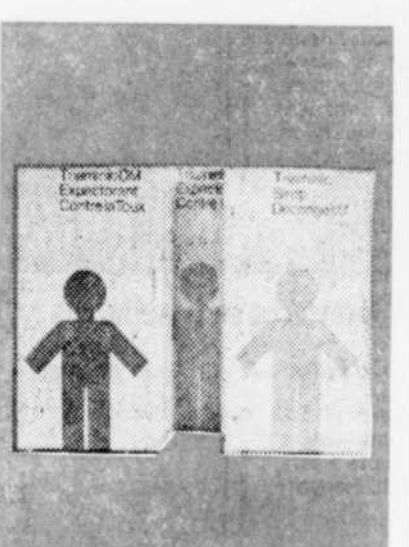
NOXZEMA
crème jarre de
400 ML
SUGG. 3.99
PRIX brunet
2.29



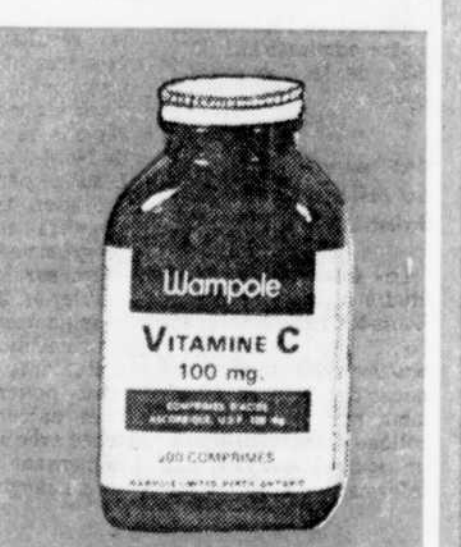
SOFTIQUE
huile à bain 7 onces
SUGG. 3.95
PRIX brunet 1.49
SUR PLACE
1.39



STAYFREE
MAXI-SERVIETTES
en 30 + 4 serviettes gratuites
SUGG. 2.83
PRIX brunet
2.37



TRIAMINIC
sirop 8 oz
expectorant 8 oz DM 8 oz
SUGG. 4.15
PRIX brunet
2.99



VITAMINE C
de WAMPOLE 100 MG en 500 comprimés
ordinaire (à avaler)
SUGG. 2.85
PRIX brunet 1.99
SUR PLACE
1.79

CREST
pâte dentifrice, 150 ML
avec coupon de 30
SUGG. 2.05
PRIX brunet
1.49
cette semaine seul.

FROSST "217"
comprimés en 100's
maux de tête
SUGG. 2.45
PRIX brunet
1.39

HEAD & SHOULDERS
shampoo lotion
contre pellicules 175 ML
SUGG. 2.05
PRIX brunet
1.49
cette semaine seul.

Q-TIPS
180 bâtonnets
ouatés en bois
SUGG. 1.28
PRIX brunet
.89

VASELINE
gelée de pétrole
12 oz + 33%
SUGG. 1.80
PRIX brunet 1.49
SUR PLACE
1.29

WHITE CROSS
100 pansements adhésifs
1/2" en 100
SUGG. 1.69
PRIX brunet
.99

CES PRIX SONT EN VIGUEUR JUSQU'AU 29 JANVIER '77.

W. Brunet, M.D. Prop.
CARREFOUR
CHARLESBOURG
623-1504

PLACE MONT-MARIE
LEVIS-LAUZON
837-9363

PLACE LAURIER
Ste-FOY
656-1712

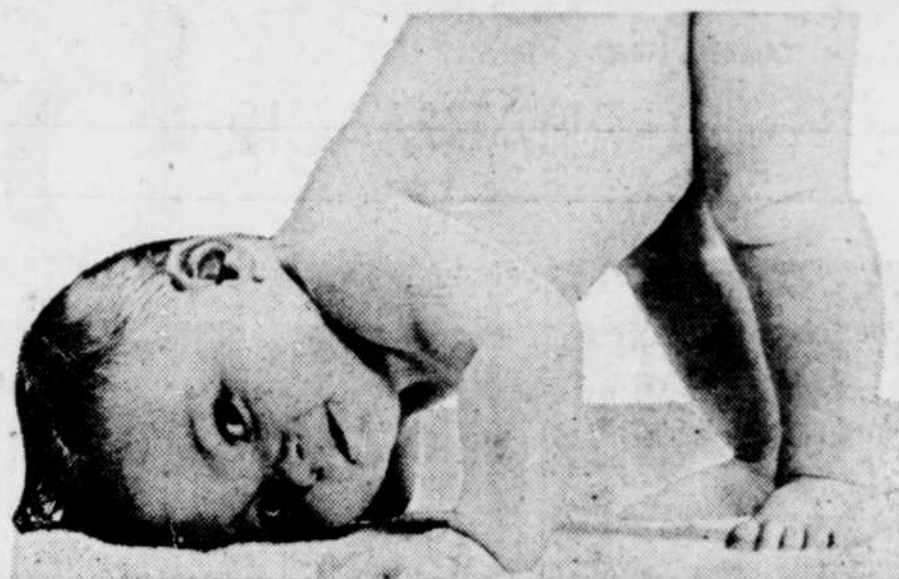
MAIL St-ROCH
QUEBEC
529-5741

Henri Brunet, L.Ph. Prop.
PLACE L'ORMIERE
NEUFCHATEL
842-9221

Articles à prix spéciaux pour bébé

Profitez de ces offres spéciales pour faire provision de différents articles pour bébé. Ils sont tout aussi indispensables les uns que les autres.

Frais de manutention de .50 pour toute commande de moins de 3.00 Frais de traitement de .50 pour toute commande payable sur livraison (.46 pour articles non taxables)



Pratique porte-bébé
Prix Eaton **26⁹⁹**

Porte-bébé en velours côtelé de coton qui vous permettra de transporter bébé à l'avant comme dans le dos. Couleur olive seulement.



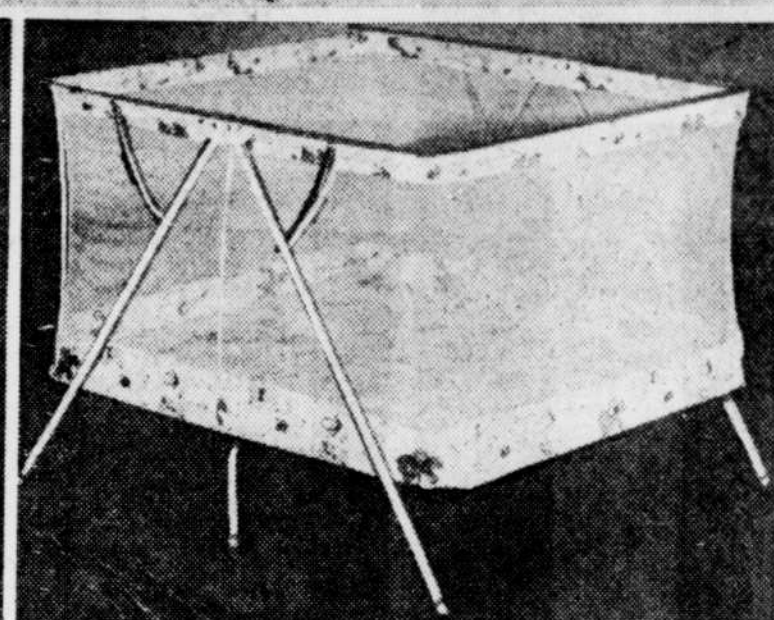
Siège pour voiture
Prix Eaton **29⁹⁹**

Siège fabrication solide avec coussin de plastique et armature en acier inoxydable et chrome. Ceinture de sécurité. En noir seulement.



Table de toilette
Prix Eaton **40⁹⁹**

Coussinage de polyester et polyuréthane; courroie de sûreté. Pieds en acier tubulaire chromé; porte-serviettes. Motif sur fond blanc. Toujours commode pour habiller bébé!



Parc de jeu
Prix Eaton **39⁹⁹**

Monture métallique 40" x 60" facile de rangement. Côtés en filet de nylon. Matelas de plastique avec imprimés.



Vestes Bonnie Brae
Prix Eaton **3/3.79**

Veste en coton traitée pour résister au rétrécissement. En blanc seulement. Tailles 3, 6, 12, 18 ou 24 mois.



Couches en flanelle
Prix Eaton **5.99** le paquet

En paquets de 12. Couches en flanelle de coton blanc. Environ 27" x 27".



Dormeuse Bonnie Brae
Prix Eaton **4.99**

Coton et nylon éponge extensible. Fermeture à pression à l'avant et aux jambes. En blanc, aqua ou jaune. Tailles petite (jusqu'à 10 lb), moyenne (de 10 à 20 lb), grande (de 20 à 30 lb), forte (de 30 à 40 lb).



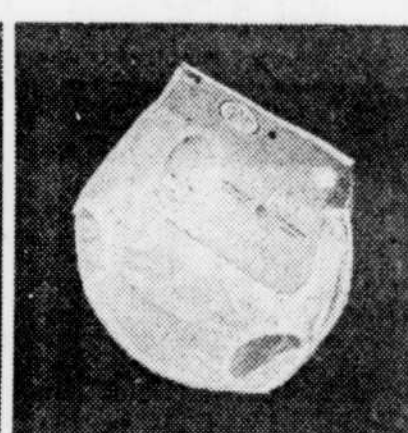
Robes pour bébé
Prix Eaton **2/2.89**

Flanelle de coton à motif floral sur fond blanc. Manches raglan, fermeture à l'arrière. Broderie à l'avant. De marque Bonnie Brae.



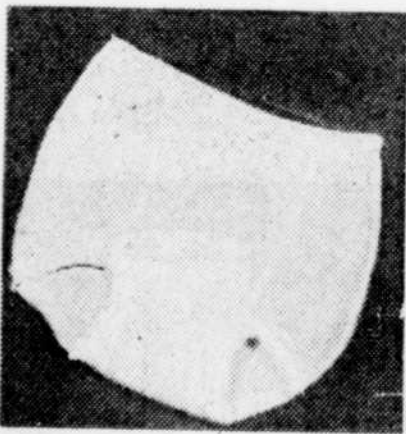
Tenue de neige
Prix Eaton **7.99**

De marque Bonnie Brae. Acrylique lavable à la machine. Mitaines, chaussons, capuche attachée. En blanc, aqua ou jaune. Tailles petite (6 mois), moyenne (12 mois), grande (18 mois), forte (24 mois).



Culottes lavables
Prix Eaton **6/2.49**

Culottes en "nylon flex" pour porter par-dessus les couches. Bande de taille et entrées cousinées. Tailles petite (12 lb), moyenne (13 à 18 lb), grande (19 à 24 lb), forte (25 à 30 lb).



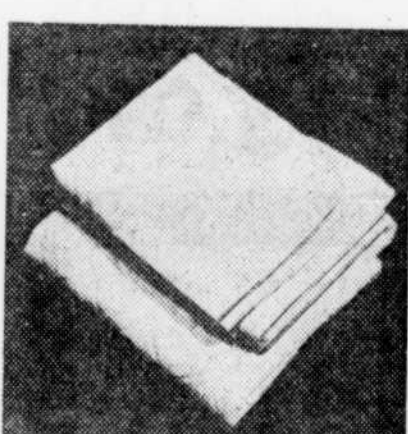
Shorts en coton
Prix Eaton **3/2.79**

Coton doublé de mousse. Bande de taille élastique. Jambes en tricot pour permettre plus de confort. Blanc seulement. Tailles 2, 3, 4.



Couvertures de flanelle
Prix Eaton **2.69** le paquet

Flanelle de coton blanc avec imprimés. En paquets de 2. Environ 30" x 40".



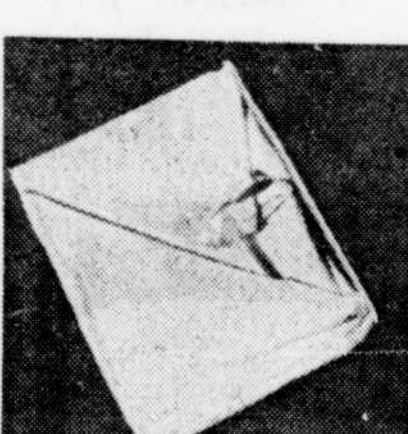
Coussins Bonnie Brae
Prix Eaton **2/2.69**

Une face en polychlorure de vinyle, envers de coton, entre-doublure en coton traité et autres fibres. En blanc seulement. Environ 18" x 27".



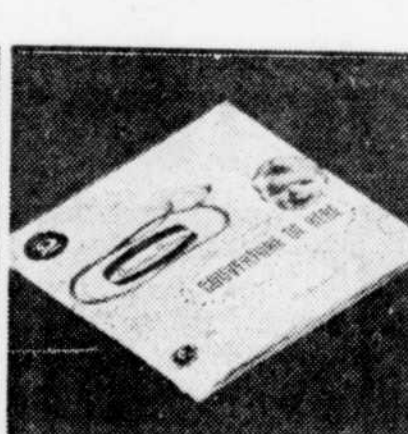
Drap de flanelle
Prix Eaton **3.69**

Drap emboîtant de flanelle de coton mesurant environ 28" x 52". Imprimés sur fond blanc.



Ensemble de serviettes
Prix Eaton **2.99**

En coton et polyester. Comprend serviette et débarbouillette. Blanc avec garniture bleue ou jaune.



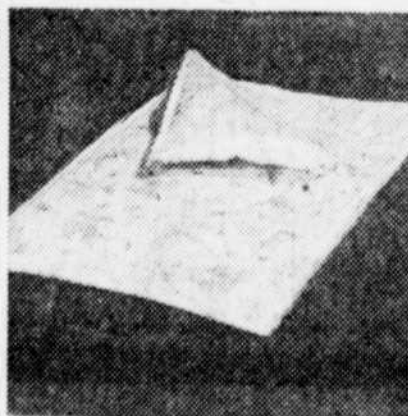
Couvertures en acrylique
Prix Eaton **2/3.99**

Très douce couverture avec motif tissé. Rayures arc-en-ciel ou tons unis de rose, jaune, ou bleu. Environ 30" x 40".



Confortable couverture
Prix Eaton **5.49**

Couverture à motif quadrillé. En acrylique, sauf le liséré. Tons pastels. Environ 36" x 50".



Edredon avec imprimés
Prix Eaton **6.99**

Extérieur en rayonne, envers de coton et bourre de polyester. Fermeture à glissière aux côtés. Imprimés sur fond blanc.



Siège pour bébé
Prix Eaton **3.99**

Armature de plastique avec coussin blanc recouvert d'imprimés. Ceinture de plastique, réglable.



Cuvette pour baigner bébé
Prix Eaton **3.19**

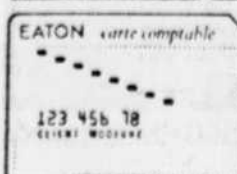
Faite de plastique blanc ou jaune. Traitée "Sanitized", gage de fraîcheur durable. De poids léger, elle se nettoie facilement.



Seau à couches
Prix Eaton **3.19**

Peut servir pour jeter les vieilles couches. Vous pouvez vous le procurer avec la cuvette ci-contre. L'ensemble des 2: Prix Eaton **5.99**

(210) Place Ste-Foy



La carte-comptable Eaton, une façon moderne de magasiner

EATON

Commandes téléphoniques et magasin

653-9331

HEURES D'OUVERTURE EATON: LUN. MAR. MER. 9H30 - 17H30; JEU. VEN. 9H30 - 21H; SAM. 9H - 17H. STANDARD: LUN. MAR. MER. 9H-17H30; JEU. VEN. 9H-21H; SAM. 9H-17H.